

l'Agriculteur Normand

La Presse Agricole de Normandie

Service Annonces Légales

1, rue Léopold Sédar Senghor – CS 50634 – 14914 CAEN Cedex 09

Tél. : 02.31.70.88.19. Mail : an.legales@agriculteur-normand.com

Caen, le 5 février 2026

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : N° 6237426

Cette annonce a été mise en ligne le **10/02/2026** sur www.agriculteur-normand.com

Pour le département : **CALVADOS**



P. FEREY

Etude de Maître Vincent VRAIN, Notaire associé, à PARIS (4^e arrondissement), 3 boulevard Henri IV

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Vincent VRAIN, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée « Xavier PEPIN, Pierre-Jean QUIRINS, Olivier RIGAL, Vincent VRAIN, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à la résidence de PARIS (4^e Arrondissement), 3 boulevard Henri IV, le 30 janvier 2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : La Société à la forme d'une société Civile Immobilière.

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination : JOLYNE

Siège social : GRANDCAMP-MAISY (14450), 8 quai du Petit Nice résidence port Joncal

Durée : 10 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Le capital social est fixé à la somme de : TROIS MILLE EUROS (3.000,00 EUR).

Les gérants de la société sont : Monsieur Christian MILON, demeurant à PARIS 19^{ème}, 50, Rue Botzaris et Monsieur Noël LARONCHE, demeurant à GRANDCAMP-MAISY (14450), 8, Quai du Petit Nice, Résidence Port Joncal.

Cession de parts sociales : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de CAEN.

Pour avis

Le notaire.